

Accroissement des régimes de travail atypiques

Harvey Krahn

La plupart des Canadiens occupent encore seulement un emploi rémunéré permanent à temps plein. Toutefois, le pourcentage de tels travailleurs décroît lentement au profit de diverses formes de travail «atypique». Si le travail à temps partiel progresse depuis les années 50, la tendance s'est accélérée au cours de la récession de 1981-1982 et de celle qui a marqué le début des années 90. La proportion de travailleurs autonomes à leur propre compte¹ est en légère progression et les régimes de travail temporaire ou contractuel sont de plus en plus fréquents. Enfin, le cumul d'emplois est à la hausse depuis le début des années 80.

Les employeurs, tant dans le secteur privé que public, ont tenté d'assouplir leur fonctionnement et de réduire leurs coûts en recourant davantage à l'emploi à temps partiel et à l'emploi temporaire ou contractuel². Certains travailleurs – étudiants et jeunes parents, par exemple – peuvent préférer la souplesse du travail temporaire ou à temps partiel³; d'autres, en particulier les professionnels, peuvent apprécier la liberté que procure le travail autonome. Cependant, confrontés à une situation difficile sur le marché du travail, beaucoup sont contraints d'accepter de tels emplois (Noreau, 1994) ou de trouver un deuxième emploi pour arrondir les fins de mois. Bien souvent, les avantages d'un régime de travail atypique ne compensent pas les reculs subis sur le plan de la sécurité d'emploi, du revenu et des avantages sociaux (Krahn, 1992). C'est pourquoi l'évolution et la répartition des emplois atypiques ont

Harvey Krahn est attaché au département de sociologie de l'Université de l'Alberta. On peut communiquer avec lui au (403) 492-3315.

Méthode et définitions

Dans l'Enquête sociale générale de 1994 (ESG, Cycle 9), environ 11 500 Canadiens ont été interviewés. L'étude comprenait un échantillon principal de 10 000 répondants âgés d'au moins 15 ans et un sous-échantillon de 1 500 répondants âgés de 55 à 74 ans. Les données ont été pondérées en fonction de la population hors institution âgée de 15 ans et plus dans les 10 provinces. L'échantillon du Cycle 4 (1989) comptait 9 338 Canadiens âgés de 15 ans et plus. Les deux enquêtes ont été menées par téléphone et ont enregistré des taux de réponse élevés, soit 80 % en 1989 et 81 % en 1994⁶.

L'analyse ne vise que les personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont un emploi. Le travailleur à temps partiel est une personne qui travaille habituellement moins de 30 heures par semaine (tous emplois confondus dans le cas de cumul). Le travailleur qui a plus d'un emploi (à temps plein ou partiel, autonome ou salarié) est considéré comme une personne cumulant des emplois. Parmi les travailleurs autonomes, le travailleur à son propre compte (sans employés rémunérés) se distingue de l'employeur (qui a un ou plusieurs employés rémunérés) et est considéré comme un travailleur atypique⁷. Le travailleur temporaire ou contractuel est celui qui déclare un emploi dont la date de fin est connue. L'analyse de ces derniers travailleurs se limite à ceux qui sont rémunérés, car, dans le cas du travailleur autonome, le travail temporaire ou contractuel renvoie à une tout autre notion. (Quant au travailleur cumulant des emplois, il est classé dans la catégorie des travailleurs à leur propre compte ou celle des travailleurs temporaires en fonction de son emploi principal, c'est-à-dire

celui auquel il consacre le plus d'heures.)

Pour les comparaisons par industrie, 10 catégories ont été retenues. L'agriculture se distingue de l'exploitation d'autres ressources naturelles (forêts, pêche, mines et services publics). Ces deux groupes d'industries auxquels s'ajoutent la construction et les industries manufacturières, forment le secteur de la production de biens. Le secteur des services se divise en six catégories : services de distribution (transport, communications et commerce de gros); services commerciaux (finances, assurances et services aux entreprises); services sociaux (éducation, santé et aide sociale); administration publique; commerce de détail; et autres services aux consommateurs (aliments et boissons, hébergement, loisirs et autres services personnels). Le commerce de détail et les autres services aux consommateurs représentent le «groupe inférieur» des services, caractérisé par un salaire peu élevé, des avantages moins nombreux, une sécurité d'emploi réduite et des exigences professionnelles moindres que dans le «groupe supérieur» des services⁸.

En plus des données sur l'emploi à temps partiel, bon nombre des estimations tirées de l'Enquête sociale générale utilisées dans la présente étude trouvent leur équivalent dans l'Enquête sur la population active. Pour diverses raisons, dont la variabilité d'échantillonnage, la conception de questionnaire et la méthode, les estimations des deux sources ne concordent pas, mais les différences ne sont pas assez grandes pour qu'elles aient un impact sur les conclusions.

un impact sur la nature et l'ampleur du déséquilibre du marché du travail⁴.

Le présent article se fonde sur les données de Statistique Canada

tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) annuelle et de l'Enquête sur la population active (EPA) menée chaque mois. Les données de l'EPA servent à illustrer la croissance à long terme du travail à

temps partiel dans l'économie canadienne. Les résultats de l'ESG sont utilisés pour examiner les changements au sein de l'emploi à temps partiel, l'emploi temporaire ou contractuel, l'emploi autonome à son propre compte et dans le cumul d'emplois entre 1989 et 1994. Les données sont analysées selon l'âge, le sexe et l'industrie (voir *Méthode et définitions*⁵).

Travail à temps partiel

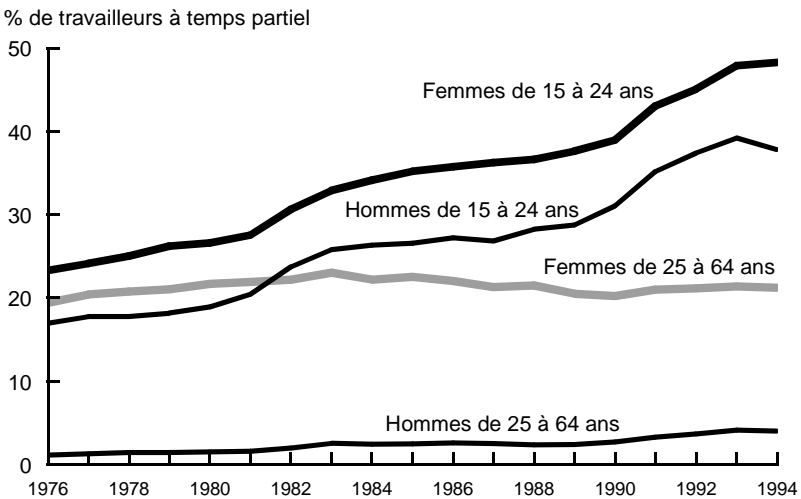
De 1976 à 1994, la proportion de travailleurs à temps partiel a monté en flèche, passant de 11 % à 17 % (données de l'EPA). Toutefois, ces chiffres sous-estiment la création des emplois à temps partiel, car de nombreux travailleurs qui occupent plusieurs emplois à temps partiel sont classés comme travailleurs à temps plein (ceux qui travaillent au moins 30 heures par semaine, tous emplois confondus), et le nombre de personnes cumulant des emplois est à la hausse (Pold, 1994). De 1976 à 1994, le nombre d'emplois à temps partiel a effectivement grimpé, augmentant en moyenne de 6,9 % par année, comparativement à 1,5 % pour les emplois à temps plein. En 1994, les emplois à temps partiel représentaient 23 % de tous les emplois, bien que l'on ne retrouvait que 17 % de l'ensemble des travailleurs dans la catégorie des emplois à temps partiel⁹.

Après une lente progression durant les années 70, le pourcentage d'emplois à temps partiel a bondi pendant la récession de 1981-1982 (passant de 13 % en 1981 à 15 % en 1983). Entre 1983 et 1990, il n'a presque pas bougé, mais la récession de 1990-1992 l'a fait grimper jusqu'à 17 % en 1993¹⁰. À plus long terme, le travail à temps partiel non choisi a également augmenté : on comptait 12 % de travailleurs à temps partiel en 1976, 23 % en 1990 et 36 % en 1994.

La hausse du travail à temps partiel a été plus prononcée chez

Graphique A

L'emploi à temps partiel a augmenté chez les jeunes depuis le début des années 80.



Source : Enquête sur la population active

les travailleurs âgés de 15 à 24 ans (graphique A). Au cours des récessions, le travail à temps partiel est monté en flèche dans ce groupe. De nombreux jeunes travailleurs à temps partiel sont sans doute des étudiants satisfaits de travailler moins d'heures. Cependant, le marasme de l'emploi qu'on connaît depuis quelques années a entraîné une baisse importante du taux d'activité des jeunes, lequel est passé de 69 % en 1990 à 63 % en 1994. D'autre part, les inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaires ont augmenté et les jeunes semblent étudier plus longtemps. Le nombre de jeunes travaillant à temps plein a pour sa part reculé, passant de 1,6 million en 1990 à 1,2 million en 1994, à cause notamment de la croissance de l'emploi à temps partiel non choisi et de la fréquentation scolaire.

Chez les hommes âgés de 25 à 64 ans, l'emploi à temps partiel a aussi progressé, mais à partir d'un

seuil beaucoup plus bas. En revanche, le taux d'emploi chez les femmes du même âge est demeuré relativement stable.

Toutefois, les données de l'ESG montrent qu'en 1994 les femmes âgées de 15 à 64 ans étaient encore trois fois plus susceptibles que leurs homologues masculins de travailler à temps partiel (tableau 1). Entre 1989 et 1994, le taux d'emploi à temps partiel chez les hommes a légèrement augmenté (passant de 7 % à 8 %), mais il a diminué de façon marginale chez les femmes (passant de 25 % en 1989 à 24 % en 1994)¹¹. En 1994, environ 2 millions de Canadiens âgés de 15 à 64 ans travaillaient à temps partiel, alors que près de 11 millions étaient des travailleurs à temps plein.

Dans une certaine mesure, l'emploi à temps partiel est encore un phénomène propre au secteur des services (tableau 2). En 1989, environ le tiers des travailleurs appartenant au groupe inférieur des

Tableau 1
Emploi atypique selon l'âge et le sexe

	Emploi total		Temps partiel		Temporaire *		Cumul d'emplois		Propre compte **	
	1989	1994	1989	1994	1989	1994	1989	1994	1989	1994
en milliers										
Les deux sexes	12 468	12 799	1 905	1 972	799	970	635	944	858	1 147
Femmes	5 535	5 764	1 400	1 379	408	433	302	486	327	486
15 à 24 ans	1 091	923	437	425	136	152	66	124	31	--
25 à 34 ans	1 654	1 555	332	258	110	116	98	126	84	118
35 à 44 ans	1 427	1 700	327	360	98	82	89	140	108	148
45 à 54 ans	906	1 147	193	209	45	70	26	65	69	151
55 à 64 ans	457	439	111	126	--	--	--	30	35	48
Hommes	6 933	7 035	505	593	391	537	333	458	531	661
15 à 24 ans	1 151	1 043	352	380	151	161	48	73	57	51
25 à 34 ans	2 057	1 952	72	87	112	177	104	142	126	156
35 à 44 ans	1 805	1 913	--	54	52	110	86	126	154	193
45 à 54 ans	1 183	1 473	--	32	27	62	73	72	117	133
55 à 64 ans	736	654	36	40	48	27	--	45	77	128
% de l'emploi total †										
Les deux sexes	100	100	15	15	8	9	5	7	7	9
Femmes	100	100	25	24	8	8	5	8	6	8
15 à 24 ans	100	100	40	46	13	17	6	13	3	--
25 à 34 ans	100	100	20	17	7	8	6	8	5	8
35 à 44 ans	100	100	23	21	8	6	6	8	8	9
45 à 54 ans	100	100	21	18	6	7	3	6	8	13
55 à 64 ans	100	100	24	29	--	--	--	7	8	11
Hommes	100	100	7	8	7	9	5	7	8	9
15 à 24 ans	100	100	31	36	14	16	4	7	5	5
25 à 34 ans	100	100	4	4	6	10	5	7	6	8
35 à 44 ans	100	100	--	3	4	7	5	7	9	10
45 à 54 ans	100	100	--	2	3	5	6	5	10	9
55 à 64 ans	100	100	5	6	9	6	--	7	10	20

Source : Enquête sociale générale (Cycles 4 et 9)

* Ne comprend pas les travailleurs autonomes.

** Travailleurs autonomes sans employés rémunérés.

† Dans le cas des travailleurs temporaires, l'estimation ne comprend pas les travailleurs autonomes.

services (commerce de détail et autres services aux consommateurs) occupaient un emploi à temps partiel, mais cette proportion avait légèrement diminué en 1994. Dans ces secteurs, la demande irrégulière (périodes de pointe pour les magasins, les services de loisirs et les restaurants) incite fortement au travail à temps partiel. Les pourcentages élevés du travail à temps partiel dans le groupe supérieur des services sociaux (24 % en 1989 et 22 % en 1994) révèlent que ce secteur fait encore largement appel aux travailleurs à temps partiel (dans l'enseignement et les soins infirmiers, par exemple).

Cumul d'emplois

Le cumul d'emplois est de plus en plus fréquent, en partie à cause du pourcentage croissant d'emplois à temps partiel. De 1989 à 1994, la proportion de personnes âgées de 15 à 64 ans ayant plus d'un emploi est passée de 5 % à 7 % (tableau 1)¹². En 1994, près de 1 million de Canadiens en âge de travailler (944 000) cumulaient deux emplois ou plus.

En 1989, les travailleurs ayant plus d'un emploi accusaient peu de différences sur le plan de l'âge et du sexe; cependant, les femmes de

45 à 54 ans et les hommes de 15 à 24 ans présentaient des pourcentages moins élevés. Mais, en 1994, le cumul d'emplois était plus important parmi les femmes de tous les groupes d'âge, particulièrement celles de 15 à 24 ans. En fait, dans ce groupe d'âge, une femme sur huit (124 000) a déclaré plus d'un emploi en 1994. Beaucoup d'entre elles occupaient probablement deux (ou plusieurs) emplois à temps partiel, car la proportion du travail à temps partiel chez les femmes âgées de 15 à 24 ans était très forte (46 %).

Tableau 2
Emploi atypique parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, selon l'industrie *

	Emploi total		Temps partiel		Temporaire **		Cumul d'emplois		Propre compte ***	
	1989	1994	1989	1994	1989	1994	1989	1994	1989	1994
en milliers										
Ensemble des industries †	12 468	12 799	1 905	1 972	799	970	635	944	858	1 147
Agriculture	278	369	--	50	--	--	--	--	124	190
Exploitation des ressources naturelles	818	759	--	--	28	58	--	--	--	--
Industries manufacturières	1 779	1 560	71	62	73	90	88	75	39	32
Construction	626	671	35	52	69	95	--	58	81	151
Services de distribution	1 326	1 366	89	105	50	72	54	75	86	120
Services commerciaux	1 337	1 556	135	179	52	78	78	107	123	229
Services sociaux	2 050	2 317	484	521	184	273	143	225	77	86
Administration publique	1 124	908	74	47	90	99	41	54	--	--
Commerce de détail	1 628	1 613	515	472	88	52	59	160	117	91
Autres services aux consommateurs	1 337	1 584	424	456	136	128	130	124	152	219
% de l'emploi total ††										
Ensemble des industries	100	100	15	15	8	9	5	7	7	9
Agriculture	100	100	--	14	--	--	--	--	45	51
Exploitation des ressources naturelles	100	100	--	--	4	8	--	--	--	--
Industries manufacturières	100	100	4	4	4	6	5	5	2	2
Construction	100	100	6	8	17	22	--	9	13	23
Services de distribution	100	100	7	8	4	6	4	5	6	9
Services commerciaux	100	100	10	12	5	6	6	7	9	15
Services sociaux	100	100	24	22	10	13	7	10	4	4
Administration publique	100	100	7	5	8	11	4	6	--	--
Commerce de détail	100	100	32	29	7	4	4	10	7	6
Autres services aux consommateurs	100	100	32	29	13	11	10	8	11	14

Source : Enquête sociale générale (Cycles 4 et 9)

* Voir Méthode et définitions pour connaître les industries concernées.

** Ne comprend pas les travailleurs autonomes.

*** Travailleurs autonomes sans employés rémunérés.

† Comprend les travailleurs qui n'ont pas déclaré leur industrie d'emploi.

Dans le cas des travailleurs temporaires, l'estimation ne comprend pas les travailleurs autonomes.

En 1989, le cumul d'emplois a été le plus important (10 %) dans la catégorie des autres services aux consommateurs (tableau 2). En 1994, les pourcentages les plus élevés se retrouvaient dans le commerce de détail et les services sociaux (10 % respectivement). Ces tendances indiquent que la nécessité ou l'attrait d'un deuxième emploi ne se limite plus aux travailleurs des groupes inférieurs de la main-d'oeuvre.

Travail autonome pour son propre compte

Parmi les personnes de 15 à 64 ans qui occupaient un emploi en 1989,

7 % étaient des travailleurs autonomes à leur propre compte (n'ayant pas d'employés rémunérés), tandis qu'une proportion comparable étaient des employeurs (ayant un ou plusieurs employés rémunérés). En 1994, la proportion d'employeurs avait légèrement fléchi (à 6 %), tandis que celle des travailleurs autonomes à leur propre compte avait augmenté (à 9 %), confirmant une tendance amorcée depuis longtemps (Crompton, 1993). En 1994, plus de 1 million de Canadiens en âge de travailler le faisaient à leur compte, sans l'aide d'employés.

En 1994, comme en 1989, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de travailler à leur compte, mais la différence s'était beaucoup estompée (9 % chez les hommes, 8 % chez les femmes). En fait, chez les travailleurs âgés de 45 à 54 ans, on comptait plus de travailleurs autonomes sans employés rémunérés chez les femmes (13 %) que chez les hommes (9 %). En revanche, 20 % des hommes âgés de 55 à 64 ans qui occupaient un emploi étaient des travailleurs autonomes à leur propre compte (10 % en 1989), comparativement à seulement 11 % des femmes dans ce groupe d'âge (8 % en 1989).

Le travail autonome pour son propre compte demeure la chasse gardée des travailleurs plus âgés. Ceux-ci possèdent peut-être plus de compétences, d'expérience, de capital et de relations pour réussir à leur compte. Dans certains cas, les travailleurs déplacés peuvent, à partir d'un certain âge, avoir plus de difficulté que les jeunes à trouver du travail rémunéré; le travail autonome devient alors la seule possibilité.

Il va sans dire que le travail autonome pour son propre compte était très élevé dans le secteur agricole (51 % en 1994, tableau 2). Près d'un travailleur sur quatre (23 %) dans l'industrie de la construction était travailleur autonome à son propre compte; 15 % des travailleurs du groupe supérieur des services commerciaux et 14 % des travailleurs du groupe inférieur des services aux consommateurs l'étaient également. À l'exception des services aux consommateurs, qui emploient beaucoup de jeunes, cette tendance correspond généralement à la répartition des travailleurs autonomes selon l'âge, décrite ci-dessus. De 1989 à 1994, la plus forte croissance de travailleurs autonomes à leur propre compte a été enregistrée dans la construction et les services commerciaux, secteurs où on peut plus facilement (en comparaison de la fabrication ou des services sociaux, par exemple) se lancer en affaires.

Travail temporaire ou contractuel

L'analyse du travail temporaire ou contractuel se limite aux employés (85 % de toutes les personnes de 15 à 64 ans qui ont un emploi), car la notion même de travail temporaire est peu pertinente pour le travailleur autonome. En 1989, 8 % de tous les employés (799 000) ont déclaré être des travailleurs temporaires (occupant un emploi dont la date de fin est connue). En 1994,

La scène internationale

La progression du travail atypique n'est pas unique au Canada. Les employeurs d'autres pays industrialisés se tournent aussi vers ce genre de régime de travail, quoique les définitions, les caractéristiques et les taux varient. Par exemple, l'emploi à temps partiel représente plus de 30 % de l'emploi total aux Pays-Bas, 25 % en Norvège, 20 % en Australie, au Danemark, en Nouvelle-Zélande et en Grande-Bretagne, et près de 20 % aux États-Unis¹⁴. Au Japon, au Danemark et au Portugal, l'emploi temporaire dépassait la barre des 10 % à

près de 1 million (970 000) de personnes, soit 9 % de tous les employés âgés de 15 à 64 ans, détenaient des emplois temporaires ou contractuels¹⁵.

En 1989 comme en 1994, les jeunes travailleurs étaient plus susceptibles que les travailleurs d'âge moyen ou plus âgés d'occuper des emplois temporaires ou contractuels, mais la tendance s'est accentuée pendant cette période. En 1994, parmi les employés âgés de 15 à 24 ans, approximativement un sur six (17 % pour les femmes et 16 % pour les hommes) occupait un emploi temporaire. À l'opposé, seulement entre 5 % et 7 % des hommes et des femmes âgés de 35 ans ou plus occupaient un emploi temporaire ou contractuel.

Au cours des deux années étudiées, de faibles pourcentages d'emploi temporaire ont été observés dans les industries manufacturières, les services de distribution et les services commerciaux. En outre, les proportions sont élevées parmi les employés de la construction (plus d'un sur cinq en 1994), des services sociaux, des autres services aux consommateurs et de l'administration publique.

Il convient de souligner les pourcentages relativement élevés d'emploi temporaire dans les services sociaux (13 % en 1994) et l'administration publique (11 %).

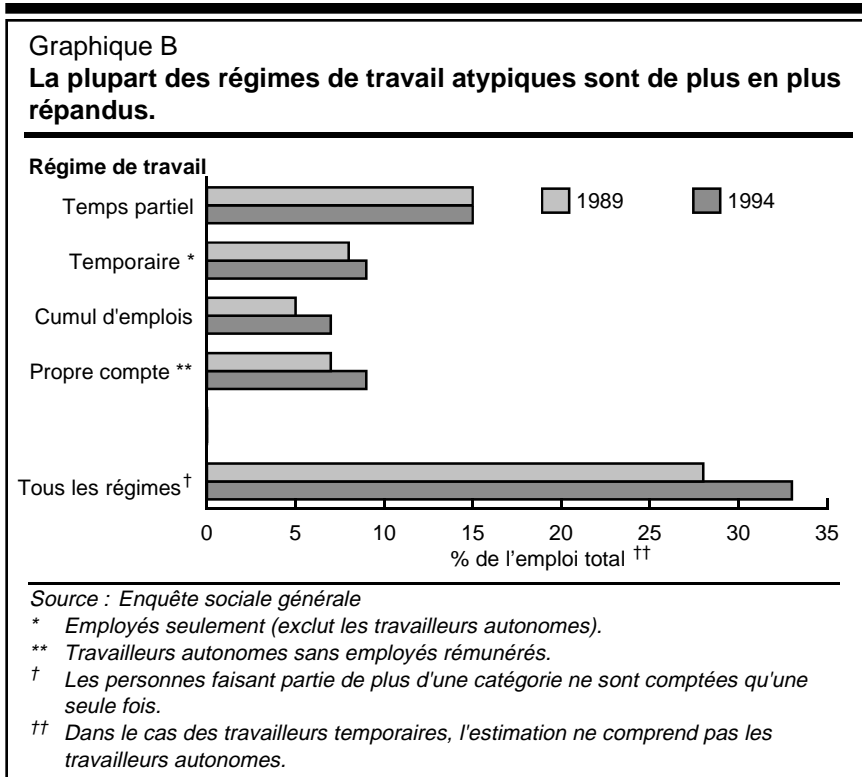
la fin des années 80 (Piotet, 1988; Brodsky, 1994). Au Canada, comparativement à la Grande-Bretagne, les jeunes occupent plus d'emplois atypiques. En revanche, les Anglais sont beaucoup plus susceptibles que les Canadiennes d'occuper des emplois atypiques (Green, Krahn et Sung, 1993). Ces tendances résultent de choix stratégiques faits autant par les employeurs que les employés, dont beaucoup semblent avoir été contraints d'accepter le travail atypique¹⁵.

Combinés, ces deux secteurs non commerciaux représentaient 30 % de tous les employés de 15 à 64 ans, mais 38 % de l'ensemble des travailleurs temporaires ou contractuels. Le secteur public semble recourir davantage à cette forme de travail atypique.

Formes de travail atypique

Les quatre formes de travail atypique examinées ici ne sont pas mutuellement exclusives. Par exemple, beaucoup de travailleurs à temps partiel occupent des emplois temporaires. Compte tenu des chevauchements, 33 % des personnes qui travaillaient en 1994 et qui étaient âgées de 15 à 64 ans (au moment de l'enquête) occupaient un ou plusieurs des quatre genres d'emploi atypique, comparativement à 28 % en 1989 (graphique B). Si l'on retient une définition plus étroite du travail atypique, soit le travail à temps partiel et le travail temporaire seulement, ce pourcentage glisse à 21 % en 1994, comparativement à 19 % en 1989.

Quelle que soit la mesure utilisée, les jeunes étaient sur-représentés dans les emplois atypiques, et encore plus en 1994 qu'en 1989. Selon la définition large, la proportion de femmes âgées de 15 à 24 ans occupant des emplois atypiques a bondi, passant de 49 % en 1989 à 64 % en 1994. Chez les hommes du même groupe



d'âge, elle passait de 41 % à 52 % (tableau 3). Selon la définition plus étroite, le pourcentage de jeunes femmes occupant des emplois atypiques a progressé de 46 % à 54 %; ce pourcentage est passé de 37 % à 45 % chez les hommes du même âge (graphique C).

Comme on peut s'y attendre, les étudiants sont relativement plus nombreux à occuper des emplois atypiques (60 % et 51 % respectivement selon les définitions large et étroite). Cependant, une quantité appréciable d'autres travailleurs ont également des régimes de travail atypiques. Mis à part les étudiants, 29 % des personnes de 15 à 64 ans qui occupaient un emploi en 1994 avaient un régime de travail atypique (définition large) et 16 % avaient un emploi à temps partiel ou temporaire.

Selon les deux définitions et dans tous les groupes d'âge étudiés, les taux de travail atypique étaient plus élevés chez les femmes que chez les hommes, en 1989

comme en 1994. Cependant, selon la définition plus étroite, l'écart entre les deux sexes s'est rétréci au cours de la période. En 1989 et en 1994, 29 % des femmes âgées de 15 à 64 ans occupaient un emploi à temps partiel ou temporaire. Le pourcentage d'emplois atypiques a augmenté pour les travailleuses les plus jeunes et les plus âgées, mais il a diminué marginalement pour celles âgées de 25 à 54 ans. En revanche, la proportion d'hommes, tous âges confondus, occupant des emplois à temps partiel ou temporaires a progressé, passant de 11 % à 14 %; tous les groupes sont en hausse, sauf celui des travailleurs les plus âgés.

Selon la définition large, qui comprend les personnes cumulant des emplois et les travailleurs autonomes à leur propre compte, c'est dans le secteur agricole qu'on retrouvait le plus fort pourcentage d'emplois atypiques en 1989 et en 1994. La définition étroite place l'agriculture au centre de l'échelle;

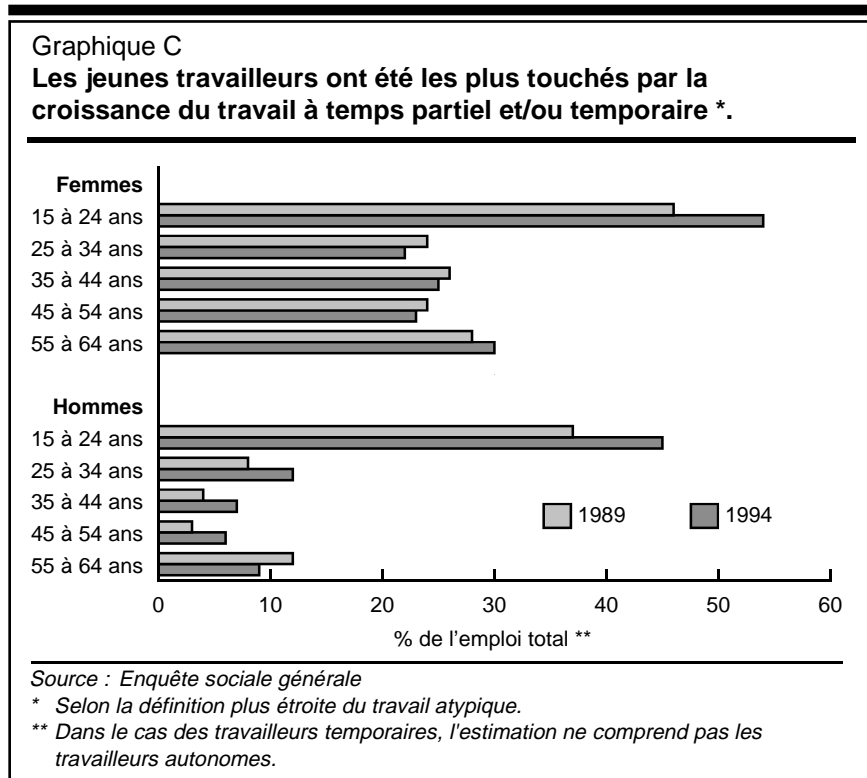


Tableau 3
Combinaison de régimes de travail atypiques, selon l'âge, le sexe et l'industrie

	Définition 1 *		Définition 2 **	
	1989	1994	1989	1994
	% de l'emploi total †			
Total	28	33	19	21
Femmes	35	40	29	29
15 à 24 ans	49	64	46	54
25 à 34 ans	30	33	24	22
35 à 44 ans	35	37	26	25
45 à 54 ans	31	35	24	23
55 à 64 ans	35	41	28	30
Hommes	22	27	11	14
15 à 24 ans	41	52	37	45
25 à 34 ans	18	25	8	12
35 à 44 ans	16	22	4	7
45 à 54 ans	19	19	3	6
55 à 64 ans	22	30	12	9
Industrie ††				
Agriculture	54	65	9	19
Exploitation des ressources naturelles	10	14	6	10
Industries manufacturières	13	14	8	9
Construction	28	45	16	20
Services de distribution	19	23	10	11
Services commerciaux	24	33	12	15
Services sociaux	35	39	28	30
Administration publique	16	21	13	16
Commerce de détail	40	42	34	31
Autres services aux consommateurs	48	47	36	32

Source : Enquête sociale générale (Cycles 4 et 9)

* Un ou plusieurs des régimes suivants : travail à temps partiel, travail temporaire, travail autonome pour son propre compte ou cumul d'emplois (les personnes appartenant à plusieurs catégories ne sont comptées qu'une fois).

** Travail à temps partiel et/ou temporaire seulement (les personnes appartenant aux deux catégories ne sont comptées qu'une fois).

† Dans le cas des travailleurs temporaires, l'estimation ne comprend pas les travailleurs autonomes.

‡ Voir Méthode et définitions pour connaître les industries concernées.

les services du groupe inférieur (commerce de détail et autres services aux consommateurs) et les services sociaux du groupe supérieur sont au sommet.

Conclusion

Le travail atypique prend de l'ampleur tant au Canada que dans les autres pays industrialisés (voir *La scène internationale*). Bien que la majorité des travailleurs canadiens occupent toujours un emploi rémunéré permanent à temps plein, les emplois à temps partiel, temporaires, autonomes pour son propre compte et multiples ont augmenté de 1989 à 1994. En 1989, l'emploi

atypique était déjà fréquent dans les services sociaux, le commerce de détail et les autres services aux consommateurs; en 1994, il était aussi devenu plus fréquent dans le secteur de la production de biens et dans les autres industries des services.

Les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois atypiques. Mais puisque le travail à temps partiel et temporaire s'est répandu, le pourcentage d'hommes occupant de tels emplois a augmenté, réduisant ainsi la différence entre les sexes.

La proportion de travail atypique a surtout progressé chez les jeunes travailleurs, pour qui les taux d'activité sur le marché du travail ont diminué. En outre, leurs gains ont continué de se détériorer comparativement à ceux des travailleurs plus âgés¹⁶.

En 1989, l'économie canadienne, malgré sa vigueur, était sur le point d'entrer dans une dure et longue récession. En 1994, la récession était terminée, le taux de chômage était à la baisse et l'emploi total avait enfin dépassé son niveau de 1990. Cependant, si l'évolution passée des diverses formes de l'emploi atypique est un indicateur de l'avenir – par exemple, le pourcentage d'emplois à temps partiel est demeuré aux alentours de 15 % dans les années de forte croissance de la décennie 1980 – le travail atypique risque peu de fléchir au cours des quelques années à venir en dépit des progrès de l'économie. □

Notes

1 Désigne les travailleurs autonomes sans employés rémunérés.

2 Voir Pinfield et Atkinson (1988), Pollert (1988), Polivka et Nardone (1989), Stoffman (1991), Tilly (1991), Betcherman et al. (1994, p. 48) et Brodsky (1994).

3 Voir Sunter (1992), Crompton (1993) et Logan (1994). Selon Logan, il se peut que certains travailleurs à temps partiel «par choix» ne soient pas en mesure d'occuper des postes à temps plein en raison de leurs obligations familiales, de la maladie ou de l'invalidité. Duffy et Pupo (1992) suggèrent que bon nombre de jeunes mères qui occupent des emplois à temps partiel «par choix» préféreraient peut-être des emplois à temps plein si elles avaient accès à des garderies de qualité et/ou si le père assumait davantage de responsabilités familiales.

4 Voir le Conseil économique du Canada (1990) au sujet du travail atypique et du déséquilibre du marché du travail au Canada. Dans l'analyse de données américaines, Polivka et Nardone (1989) emploient l'expression «travail contingent» pour souligner l'insécurité de certaines formes de travail atypique. Brown et Scase (1991) parlent

de «travail défavorisé» pour désigner les tendances du travail atypique en Grande-Bretagne.

5 Voir Krahn (1991) pour une étude du travail atypique à partir des données du Cycle 4, dont une analyse du travail saisonnier (typiquement, un emploi principal qui s'échelonne sur neuf mois ou moins par année). Comme le Cycle 9 ne comprenait aucune question sur le travail saisonnier, il est impossible d'observer l'évolution de cette forme de travail atypique.

Dans leur analyse des données de 1991 de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail, Sunter (1993) et Galarneau (1994) utilisent tous deux l'expression «non standard» pour désigner le travail par quarts, puisque l'emploi cinq jours par semaine avec un horaire de «9 à 5» semble être la forme standard. Les formes de travail non standard, dont le travail par quarts, sont également décrites dans l'étude de Siroonian (1993). Il n'est pas question de cette forme de travail non standard dans le présent article car le Cycle 4, contrairement au Cycle 9, n'a pas recueilli de données sur ce sujet.

6 Les données du Cycle 4 ont été recueillies en janvier et en février 1989, tandis que celles du Cycle 9 ont été recueillies tout au long de 1994. En raison des variations saisonnières de certaines conditions de travail, cette différence sur le plan de la méthode peut avoir un impact sur les tendances présentées ici pour la période 1989 à 1994.

7 Les travailleurs à leur propre compte et les employeurs peuvent compter sur l'aide non rémunérée de membres de la famille dans l'entreprise familiale, la ferme ou le cabinet professionnel.

8 Voir Krahn (1992) et Krahn et Lowe (1993 : p. 69-72) pour une analyse de cette classification des industries. Celle-ci s'apparente à la classification du Conseil économique du Canada (1990), laquelle distingue le secteur de la production de biens des «services dynamiques» (services de distribution et commerciaux), des «services traditionnels» (commerce de détail et autres services aux consommateurs) et des «services non commerciaux» (éducation, santé et aide sociale, et administration publique).

9 La proportion d'employés à temps plein qui travaillent beaucoup d'heures (50 ou plus par semaine) a aussi augmenté au cours des années (Cohen, 1992). Ces tendances indiquent une polarisation de l'emploi sur le plan des heures travaillées. De surcroît, comme les gens qui travaillent un grand nombre d'heures sont souvent plus instruits et déclarent des revenus supérieurs, alors que les travailleurs à temps partiel sont, en règle générale, moins bien payés, il en ressort une lente accentua-

tion du déséquilibre des revenus. Voir Morissette, Myles et Picot (1993) et Sunter et Morissette (1994) sur l'évolution des heures de travail au Canada.

10 Selon l'ESG de 1989 et de 1994, 15 % des travailleurs âgés de 15 à 64 ans (tableau 1) occupaient des emplois à temps partiel, ce qui ne reflète pas cette hausse très récente comme le démontrent les données de l'EPA. En 1989, seulement 0,3 % des personnes de 15 à 64 ans qui occupaient un emploi et qui avaient participé à l'ESG n'avaient pas précisé si elles travaillaient à temps plein ou partiel. En 1994, ce chiffre était de 1,8 %. La différence peut expliquer en partie pourquoi l'estimation de l'emploi à temps partiel de l'ESG de 1994 est inférieure aux prévisions.

11 Williams (1995) signale une légère augmentation du pourcentage d'hommes occupant des emplois à temps partiel aux États-Unis entre 1982 et 1990, mais une baisse significative dans le cas des femmes. Néanmoins, aux États-Unis comme au Canada, le pourcentage d'emplois à temps partiel demeure nettement plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

12 Pour le cumul d'emplois, Cohen (1994) obtient un pourcentage quelque peu inférieur (5,1 %), peut-être parce que l'Enquête sur la population active de 1993 englobait toutes les personnes de 15 ans et plus qui avaient un emploi, tandis que l'ESG de 1994 excluait les travailleurs de plus de 64 ans. En revanche, le taux du cumul d'emplois aux États-Unis se chiffrait à 6,2 % en 1989 (Stinson, 1990).

13 Voir Kmitch (1994) sur les lois protégeant les travailleurs à temps partiel, Brodsky (1994) sur certains des coûts sociaux qu'entraîne le recours grandissant aux travailleurs atypiques, et Feldman, Doeringhaus et Turnely (1994) sur les coûts et les enjeux de la gestion du travail temporaire.

14 En 1991, selon l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 5 % des employés de 15 à 64 ans occupaient des emplois temporaires (Siroonian, 1993). Dans cette enquête, le travail temporaire était limité à une durée de six mois, tandis que dans l'ESG, tout emploi ayant une date de fin précise était considéré comme un emploi temporaire. C'est ce qui peut expliquer la différence.

15 Voir Tilly (1991) pour les tendances du travail à temps partiel aux États-Unis, et Kmitch (1994) pour les pourcentages enregistrés dans d'autres pays industrialisés.

16 Voir Morissette, Myles et Picot (1993) sur l'écart salarial croissant entre les travailleurs plus jeunes et plus âgés et Sunter (1994) sur la baisse de l'activité des jeunes sur le marché du travail.

■ Documents consultés

BETCHERMAN, G. et al. *The Canadian Workplace in Transition*, Kingston, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1994.

BRODSKY, M.M. «Labor market flexibility : A changing international perspective», dans *Monthly Labor Review*, vol. 117, n° 11, novembre 1994, p. 53-60.

BROWN, P. et R. SCASE (eds.) *Poor Work : Disadvantage and the Division of Labour*, Milton Keynes, Open University Press, 1991.

COHEN, G.L. «Le cumul d'emplois à la hausse» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 38-46.

---. «Les «bourreaux» de travail» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 4, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1992, p. 8-15.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA. *L'emploi au futur : tertiarisation et polarisation*. Un rapport de synthèse du Conseil économique du Canada, Ottawa, Le Conseil, 1990.

CROMPTON, S. «La renaissance du travail autonome» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 5, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1993, p. 24-36.

DUFFY, A. et N. PUPO. *Part-time paradox : connecting gender, work & family*, Toronto, McClelland and Stewart, 1992.

FELDMAN, D.C., H.I. DOERINGHAUS et W.H. TURNLEY. «Managing temporary workers : a permanent HRM challenge» dans *Organizational Dynamics*, vol. 23, n° 2, 1994, p. 49-63.

GALARNEAU, D. «Le travail de «9 à 5»» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1994, p. 43-47.

GREEN, F., H. KRAHN et J. SUNG. «Non-standard work in Canada and the United Kingdom» dans *International Journal of Manpower*, vol. 14, n° 5, 1993, p. 70-86.

KMITCH, J. «Protecting part-time workers.» Critique de *Part-time Work*, Rapports des 80 et 81^{es} sessions de la Conférence du Travail International, dans *Monthly Labor Review*, vol. 117, n° 9, septembre 1994, p. 65-66.

KRAHN, H. *La qualité des emplois dans le secteur des services*. Enquête sociale générale, Série analytique n° 6, 11-612F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, 1992.

---. «Les régimes de travail "non-standard"» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 3, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1991, p. 41-52.

KRAHN, H. et G.S. LOWE. *Work, Industry, and Canadian Society*, 2^e édition, Scarborough, Nelson Canada, 1993.

LOGAN, R. «Le travail à temps partiel "par choix"» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 22-29.

MORISSETTE, R., J. MYLES et G. PICOT. *L'inégalité des gains au Canada: Le point sur la situation*, Document de recherche n° 60, Études analytiques, Statistique Canada, Ottawa, 1993.

NOREAU, N. «Le travail à temps partiel "non choisi"» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 30-37.

PINFIELD, L.T. et J.S. ATKINSON. «The flexible firm» dans *Canadian Business Review*, vol. 15, n° 4, Hiver 1988, p. 17-19.

PIOTET, F. *The Changing Face of Work: Researching and Debating the Issues*, Dublin, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 1988.

POLD, H. «Des emplois! Encore des emplois!» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 17-21.

POLIVKA, A.E. et T. NARDONE. «On the definition of "contingent work"» dans *Monthly Labor Review*, vol. 112, n° 12, décembre 1989, p. 9-16.

POLLERT, A. «The "flexible firm": fixation or fact?» dans *Work, Employment and Society*, vol. 2, n° 3, septembre 1988, p. 281-316.

SIROONIAN, J. *Les conditions de travail*, Rapport analytique n° 6, 71-535 au catalogue, Ottawa, Statistique Canada, 1993.

STINSON, J.F., Jr. «Multiple jobholding up sharply in the eighties» dans *Monthly Labor Review*, vol. 113, n° 7, juillet 1990, p. 3-10.

STOFFMAN, D. «Brave new work» dans *Report on Business Magazine*, septembre 1991, p. 32-41.

SUNTER, D. «Les jeunes en attente ...» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1994, p. 37-43.

---. «Le travail par postes» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 5, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1993, p. 17-26.

---. «Études et travail rémunéré – un équilibre difficile» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 4, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1992, p. 16-23.

SUNTER, D. et R. MORISSETTE. «Les heures consacrées au travail» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 10-16.

TILLY, C. «Continuing growth of part-time employment.» dans *Monthly Labor Review*, vol. 114, n° 3, mars 1991, p. 10-18.

WILLIAMS, D.R. «Women's part-time employment: a gross flows analysis» dans *Monthly Labor Review*, vol. 118, n° 4, avril 1995, p. 36-44.